

## Championnat des 36 Communes 2022

*Pour toute question, merci de contacter Claire Kalaydjian (06.19.27.11.37 - claire.kalaydjian@fft.fr) ou Sébastien Magne (06.30.41.62.97 – sebastien.magne@fft.fr).*

Merci aux 14 villes qui disputeront le Championnat cette année, une de plus que lors de la dernière édition. Le tirage au sort du tableau a été effectué, vous le trouverez joint à ce document. Le calendrier transmis précédemment avait été établi en se basant sur une hypothèse de participation maximale, entre 17 et 32 équipes.

Le nouveau calendrier est donc le suivant :

### **Phase dans les clubs**

- 1<sup>er</sup> tour du tableau principal : week-end du 13/11 ou du 20/11 ou du 04/12 ou du 11/12, au choix du club recevant. Compte tenu du large choix de dates et du caractère festif du Championnat, merci aux clubs de faire en sorte de trouver une date qui puisse satisfaire les deux équipes ! Tant que possible, ne tardez pas pour fixer la date de cette rencontre, et informez svp le comité de championnat dès qu'elle est arrêtée.
- Quarts de finale de Consolante : week-end du 8/01 ou du 15/01, au choix du club recevant.

### **Phase finale au Comité**

Pas de modification, toute la journée du dimanche 30 janvier 2022 dès 8h30 :

- 8h30 : Quarts de finale du tableau principal,
- vers 11h30 : Demi-finales du tableau principal et de la Consolante,
- vers 14h : Finales du tableau principal et de la Consolante,
- vers 16h30 : remise des prix et cocktail de clôture.

Nous vous rappelons que les équipes disputant le Championnat doivent être composées des joueurs indiqués au moment de l'inscription (titulaires ou remplaçants). En cas d'impossibilité, vous devez en informer le comité de Championnat avant la rencontre, qui statuera sur la qualification du nouveau joueur remplaçant.

Nous vous rappelons également l'utilisation du format 4 (2 sets de 6 jeux avec point décisif à 40A, super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart en cas de 3<sup>ème</sup> set) et du handicap mis en place sur chacun des doubles. Le comité de Championnat se tient à votre disposition pour toute difficulté dans son calcul. Le poids de chaque équipe est calculé conformément aux Règlements FFT (*7 points pour un joueur 15/1, jusqu'à 19 points pour un joueur NC*). L'écart de points entre les poids des deux équipes détermine le handicap à mettre en place :

- De 0 à 4 points d'écart : pas de handicap
- De 5 à 8 points d'écart : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 1/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 2/0, toujours en sa faveur.
- De 9 à 12 points d'écart : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 2/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 3/0, toujours en sa faveur.

- 13 points d'écart et plus : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 3/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 4/0, toujours en sa faveur.

En cas d'égalité 2/2, chaque équipe choisit les deux joueurs / joueuses de son choix qui disputeront uniquement un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart. Ces joueurs / joueuses doivent obligatoirement avoir disputé un des 4 doubles précédents. Ce double décisif ne peut pas être constitué de deux joueurs / joueuses ayant déjà formé équipe lors des 4 doubles précédents.

Tous les participants au Championnat sont invités à la journée du 30 janvier 2022 au Comité. Il est demandé à chaque équipe de venir le 30 janvier avec un élément représentant sa commune (banderole, drapeau, t-shirt...).

Nous vous remercions une nouvelle fois de prendre part à cette compétition amicale et vous donnons rendez-vous au Comité des Hauts-de-Seine le dimanche 30 janvier 2022 ! Bonnes rencontres à tous d'ici là.

***Le comité de championnat***